

18.11.2025 – 10:39 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs / 7e séance de négociation sur la CN: des discussions constructives au cours desquelles la SSE maintient son engagement en faveur d'une nouvelle convention

Zürich (ots) -

Ce lundi 17 novembre 2025 a eu lieu la septième séance de négociation sur la nouvelle Convention nationale (CN). Afin de pouvoir conclure les négociations avant les conférences professionnelles des syndicats, la séance s'est prolongée jusqu'à tard dans la nuit. Les discussions ont été constructives et des avancées supplémentaires ont pu être réalisées. Il s'agit notamment du principe de paix du travail absolue, qui sera régi de manière plus contraignante dans la nouvelle CN, ainsi que d'une nouvelle réglementation plus simple pour les temps de déplacement. En outre, les conditions de travail pourraient considérablement être améliorées pour les travaux souterrains sur les six prochaines années grâce à des augmentations significatives des indemnités. Il faudra néanmoins encore du temps et d'autres discussions pour parvenir à un accord définitif entre les parties.

La septième séance a été l'occasion de considérer divers thèmes, et leurs interconnexions ont été prises en compte. Les débats ont notamment porté sur la manière dont une nouvelle réglementation du temps de déplacement pouvait être liée au compte des heures en plus et en moins, ce qui implique impérativement une définition claire des limites supérieure et inférieure. Les détails exacts de cette nouveauté doivent encore être réglés. La création d'un compte épargne-temps individuel a également été abordée. Ce dernier doit permettre d'accumuler des heures sur une plus longue durée et de les convertir ensuite pour des projets personnels afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

De plus, le salaire minimum sera désormais automatiquement indexé sur le renchérissement. La délégation de la SSE estime cependant que les salaires effectifs doivent demeurer de la compétence décisionnelle des entreprises, ce qui implique de poursuivre les négociations.

La vision globale qui a été convenue sert de point de départ pour la recherche d'autres solutions et sera combinée à une mise en œuvre échelonnée et à une durée de validité plus longue. Les jours réservés de longue date à cet effet devront être utilisés. La Société Suisse des Entrepreneurs s'engage pleinement à conclure d'ici à la fin de l'année une nouvelle CN déclarée de force obligatoire. Les négociations se poursuivront le 25 novembre prochain.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable communication de la SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100936652> abgerufen werden.